







## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, UNE OPPORTUNITÉ POUR EMBAUCHER

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

Facile à mettre en œuvre, le contrat de professionnalisation représente une **opportunité d'intégrer efficacement de jeunes salariés**. Il peut être conclu dans le cadre d'un **CDD** ou d'un **CDI**.

Ce dispositif d'alternance associe travail en entreprise & enseignement théorique en centre de formation.

- Un allègement des cotisations patronales de sécurité sociale est prévu :
  - > 28.1% du salaire pour les entreprises de 1 à 19 salariés
  - > 26% du salaire pour les entreprises de plus de 19 salariés
- Possibilité d'une aide financière à la fonction tutorale via votre OPCO.
- L'alternant dispose du statut de salarié mais n'est pas compté dans l'effectif social de l'entreprise.
- Le recrutement et le montage administratif sont assurés gratuitement par nos soins.

## PLAN DE RELANCE DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION



Nous vous invitons à contacter votre OPCO afin de vérifier votre éligibilité à ces aides à l'embauche.

Pour aller plus loin et connaître le détail du plan de relance : avantages financiers

## **CONDITIONS FINANCIÈRES**

Votre OPCO peut participer au financement de la formation de l'alternant.

Assurez-vous d'être à jour de vos cotisations pour la formation professionnelle continue.

La rémunération de l'alternant varie en fonction de l'âge et du niveau de qualification du salarié :

Niveau < ou bac (L, ES, S)
Bac pro (STG) ou >

**De 16 à 21 ans** 55% du SMIC 65% du SMIC

**De 21 à 25 ans** 70% du SMIC 80% du SMIC **+26 ans** 100% du SMIC 100% du SMIC

N.B. : Cette grille mentionne les minimums légaux. Les branches professionnelles fixent parfois des niveaux conventionnels de rémunération supérieurs

Pour aller plus loin et connaître le montant des allègements, et les avantages du contrat de professionnalisation : http://www.alternance.emploi.gouv.fr

**CONTACT**: Michael BINISTI | 01 44 01 86 72 | m.binisti@groupe-ipf.com